

Procès-verbal

Assemblée Générale extraordinaire

Swiss Paramedic Association - Section Genève

Lundi 14 août 2023

Comité: Straub Emilie, Ammann Natasha, Monthoux Valentine, Vos Robin

Aide pour le "GT planification": Zanatta Vanessa (déléguée à la CCASU)

Membres présents:

Amiguet Alison	Hangartner Maxime
Aubertin Benoît	Inacio Edgar
Burton Fiona	Mermoud Jérémy
Delavy Christophe	Mowat Olivia
Dusserre Haegi Véronique	Müller Emmanuel
Epiney Noémie	Oblak Ksenija
Genolet Alexandre	Orange Benjamin
Gerber Yoan	Ramen Loïc
Gisel Sébastien	Reymond Adrien
Giuriani Floriane	Schmidt Vicky
Grandjean Renaud	Souyad Mouna
Grillo Fabio	Vernet Philippe
Guye-Bergeret Philippe	

Non membres présents:

Bedat Benjamin	Jordan Alain
Courvoisier David	Pauli Noé
Dabudyk Marine	Pagnoni Giacomo
Dettenhofer Jean-Pierre	Rossi Fabien
Duding Stéphanie	Soland Stéphane
Fischer Leila	Tambasco Adrien
Fusco Olivier	Tissot Raphaël
Güvercin Hakan	Yasar Leila
Jacquier Sylvain	

Par visioconférence: (liste non exhaustive)

Andolina Gregory
Benkaddour Sami
Berger Basile
Capponi Fausto
Charra Maxime
Currat Ludivine
Fernandez Philippe
Golaz Cédric
Hernando Pablo
Kolly Elias

Kovacevic Dusko
Lachat Aude
Langlois Maxime
Pressacco Johan
Riccheti Mélanie
Stuby Loric
Tissot Nicolas
Viquerat Gregoire
? Lea

Début assemblée: 16h30

Ordre du jour:

- **Point 1:** Mot de bienvenue
- **Point 2:** Contexte actuel
- **Point 3:** Chronologie et résumé des rencontres avec les acteurs du préhospitalier genevois
- **Point 4:** Conclusion
- **Point 5:** Action(s) future(s)
- **Point 6:** Autres
- **Point 7:** Questions et temps de parole pour les membres

Point 1: Mot de bienvenue

Emilie Straub souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes dans la salle ainsi qu'à celles participant via la visioconférence.

Elle explique que l'objectif de cette assemblée générale extraordinaire est de faire le point sur la situation cantonale actuelle et de relayer le contenu des différentes réunions que le comité a eu avec les acteur-ric-e-s du préhospitalier. Le comité est le messenger et non pas l'émetteur des propos qui suivront.

Vanessa Zanatta s'est rapprochée du comité afin d'apporter son aide en tant que représentante ambulancière à la CCASU. Merci à elle.

Emilie Straub rappelle que le comité est constitué de quatre personnes bénévoles qui, indépendamment de leurs lieux de travail respectifs, œuvrent de façon impartiale et neutre, à la protection de nos conditions de travail et au maintien de la qualité de nos prestations à la population. Le comité effectue son travail le mieux possible avec les ressources, compétences et qualités de chacun.

Point 2: Contexte actuel

Les services ont été informés à la fin du mois de juin d'un remaniement de la planification cantonale entraînant la suppression de nombreuses ambulances avec effet au 1er juillet. Suite à cela, le comité a reçu beaucoup de sollicitations de la part de ses membres et des non-membres de l'association. Les principales craintes exprimées étaient:

- Les possibles licenciements d'ambulanciers-ières
- La diminution de places de stage pour les étudiants-tes
- L'impact, à court et moyen terme, sur la qualité de vie des ambulanciers-ières lié à l'augmentation du nombre d'interventions par équipages et aux changements d'horaires de dernière minute
- Les répercussions sur la qualité des soins apportés aux patients

Le comité s'est donc réuni en urgence et a pu mettre en évidence un manque de connaissances et d'informations communes sur le sujet, ayant reçu des sons de cloche différents. De fait, il était à ce stade, impossible de tirer des conclusions et prendre des décisions quant aux possibles actions à entreprendre.

La stratégie adoptée par le comité a été la suivante:

1. Sollicitation des différents acteurs/décideurs du préhospitalier et organisation de rencontres/entretiens dans le but de comprendre les raisons de cette décision ainsi que les répercussions qui en découlent.
2. Synthétisation des informations obtenues.
3. Organisation d'une AG extraordinaire ouverte à tous les travailleurs du préhospitalier genevois afin de communiquer ces informations.

Point 3: Chronologie et résumés des rencontres

Nous avons rencontré:

- Larribau Robert (CASU)
- Debono Marion (SAG)
- L'ASPGA (Association des Services Privés Genevois d'Ambulances regroupant SK Ambulances, GTA, TCS-SAR, ACE Ambulances)
- Genolet Alexandre (SIS)
- Hauck Philippe (SSLIA)

Chaque rencontre a duré 45min - 1h, nous avons demandé et reçu l'accord de tous nos interlocuteurs pour vous partager le contenu de ces dernières.

Larribau Robert (CASU) rencontré le 14.07.2023:

Selon le Dr. Larribau, la notion de planification contraignante (limitation du nombre d'ambulances pouvant être mises à disposition du système) figure dans la loi (Loi sur les Transports Sanitaires Urgents K1.21) depuis longtemps mais n'a jamais été appliquée. La décision vient de la DGS qui impose son application dès juillet 2023 afin de garantir une diversité des services et de "protéger" les petits services.

Pour être rentable, une ambulance doit effectuer en moyenne 6 interventions par 24h. La surdotation d'ambulances diminue à 4 le nombre d'interventions par ambulances et par conséquent, celles-ci ne sont plus rentables. De plus, il dénonce la volonté d'augmenter le prix de facturation des ambulances car elle découle, selon lui, de la baisse de rentabilité des services liée à la surdotation d'ambulances. Ce n'est pas au patient de pâtir de la non rentabilité des services.

Il n'exclut pas que la nouvelle planification entraîne des licenciements, à hauteur de 15% environ.

Debono Marion (SAG) rencontrée le 14.07.2023:

Marion Debono explique que, dans le rapport d'audit de la cour des comptes datant de 2021, il est mentionné du devoir de réguler et d'appliquer la planification contraignante ce qui n'a pas été fait. Selon elle, il est nécessaire que tous les services discutent ensemble afin de trouver des solutions acceptables et viables pour tous dans l'application de cette loi.

A l'heure actuelle, il y a peu de répercussions sur le fonctionnement du service, pas de licenciements prévus ni de diminution de places de stage.

ASPGA (SK, ACE, TCS SAR, GTA) rencontrés le 25.07.2023:

L'ASPGA tient à rappeler que les services privés représentent 80% de la place du préhospitalier genevois. Sans eux, le système ne fonctionnerait pas.

Les membres de l'Association des Services Privés Genevois d'Ambulances (ASPGA) sont très unis, partagent les mêmes avis et se battent ensemble avec une ligne directrice et un objectif commun: celui de garantir la liberté de commerce et protéger leurs employés.

Romuald Cretin nous a fait un rappel des événements s'étant déroulés depuis 2012, mettant ainsi en avant la fluctuation concernant le nombre

d'ambulances demandé. En 2017, des ambulances supplémentaires ont été demandées sur la rive droite.

Les tranches horaires supprimées pour les différents services sont les suivantes:

SK Ambulances: 18 tranches en juillet, 46 tranches en août

TCS SAR: 16 tranches en juillet, 16 tranches en août

GTA: 8 tranches en juillet, 12 tranches en août

ACE: 9 tranches en juillet

Ces suppressions ont un impact financier énorme sur les services car ils désirent protéger au maximum leurs employés en continuant de garantir les salaires malgré le retrait des ambulances.

Ils dénoncent également le manque de considération pour le bien-être des ambulanciers-cières lié aux suppressions et modifications d'horaires de dernière minute.

Stéphane Soland nous rappelle que les articles de loi mentionnés (Loi sur les Transports Sanitaires Urgents K1.21) sont accessibles à tous et il nous encourage à les lire.

Genolet Alexandre (SIS Genève) rencontré le 09.08.2023:

Il est d'accord sur le besoin de réorganiser la gestion du système préhospitalier actuel et d'établir une nouvelle convention, cependant il dénonce la façon dont les décisions ont été prises et annoncées. Un rendez-vous est prévu dans le courant du mois d'octobre afin de discuter du sujet.

Actuellement, les employés du SIS ne craignent pas de licenciements et les places de stage sont maintenues pour les étudiants.

Il y a eu 5 tranches horaires de 12h supprimées en juillet et 8 au mois d'août.

Philippe Hauck (SSLIA) rencontré le 11.08.2023:

Selon lui, l'impact de la nouvelle planification sur le service est faible pour le moment.

Il y a eu 5 ambulances supprimées au mois de juillet et 3 en août.

Il n'y a pas de licenciement prévu mais en cas de départ, il n'est pas impossible que le poste ne soit pas renouvelé.

C'est un sujet lourd qui inquiète le personnel mais il n'y a pas de craintes de licenciements ni de suppression de places de stage.

Genève Aéroport ne touche pas de subventions de l'État.

Il n'est pas surprenant de voir le 144 et la DGS prendre des mesures drastiques car la notion de sur-planification est discutée depuis plusieurs années.

La convention proposée à ce jour comprend de nombreuses redondances, elle doit donc être modifiée avant sa validation par tous les services.

Point 4: Conclusion

Toutes les personnes rencontrées sont d'avis qu'une révision du système et de la régulation préhospitalière genevoise est nécessaire. Ils dénoncent toutefois la façon dont les décisions ont été prises et imposées.

La loi K.1.21 est en vigueur depuis longtemps mais elle n'a jamais été appliquée. Les services ont, depuis des années, exercé sans régulation contraignante et le système a, jusqu'alors, bien fonctionné. La reprise de contrôle qui a eu lieu s'est faite de façon abrupte et sans concertation préalable des principaux concernés, ce que tous dénoncent. Il est nécessaire de prendre en compte l'impact qu'a la nouvelle régulation sur les services et d'œuvrer à une transition viable pour tous.

Point 5: Actions futures

Le comité encourage à l'engagement collectif et invite les personnes ayant des propositions d'actions à les soumettre à tout le monde. Le comité sera là pour soutenir les projets et apporter son aide logistique, toutefois un engagement actif de la part des ambulanciers-ières est indispensable pour la mise en place et la réalisation de ceux-ci.

Propositions:

- Création d'un collectif ambulancier à l'image de celui existant sur le canton de Vaud, le [Collectif Ambulancier Vaudois](#). Benjamin Orange se présente et s'annonce comme potentiel leader du projet. Il encourage les personnes intéressées à se manifester vers lui.
- Demande de clarification des méthodes de calcul utilisées pour définir les besoins de la planification contraignante
- Envoi d'un courrier à la DGS afin de demander un délai supplémentaire avant la mise en place de la planification contraignante.
- Affiliation des membres à un syndicat (action individuelle).

Point 6: Autres

Rappel de la mise en place de l'application VRS-ASA-ASS comme principal canal de communication entre le comité, les membres ainsi qu'entre les membres entre eux.

Chaque membre a reçu des identifiants uniques par courrier postal. Pour les recevoir à nouveau, écrire un mail à office@swissparamedic.ch

Point 7: Questions et temps de parole pour les membres

Maxime Hangartner:

Beaucoup d'ambulances ont été supprimées, surtout au sein des services de l'ASPGA. Il se demande qui a décidé de ce choix de suppression et se dit très surpris par la brutalité et la rapidité de cette décision.

Emilie Straub explique que, selon Robert Larribau, cette décision vient de la DGS suite à la réception de plaintes dénonçant le non-respect de la loi. La DGS a consulté ses juristes ainsi que ceux des HUG qui ont confirmé ce non-respect, engendrant les changements et mesures imposés aujourd'hui.

Stéphane Soland:

Les conventions établies entre le 144 et les services d'ambulances doivent être renégociées. En effet, la nouvelle convention proposée par la CASU a été massivement rejetée par les services qui sont en train de travailler activement à sa modification. La notion de "planification maximale" y figure, toutefois, il affirme que la loi fédérale sur la liberté de commerce prévaut sur les lois, les règlements et les conventions cantonales.

Concernant la réunion qui a eu lieu entre l'ASPGA et Monsieur Pierre Maudet (conseiller d'état chargé du département de la santé et des mobilités) le 09 août 2023: Monsieur Maudet n'a pas la volonté d'étatiser le système préhospitalier genevois. Il a écouté attentivement et a entendu les faits qui lui ont été présentés concernant la situation actuelle. Il y constate un problème de fond, de forme et de contenu. Aucune décision n'a été prise suite à cet entrevue, Monsieur Maudet rendra une réponse à l'ASPGA d'ici au 15 août. Stéphane se dit totalement contre la mise en œuvre directe de la loi, il y voit un manque de respect et de considération pour les acteurs du terrain.

Edgar Inacio:

Il rappelle que la notion de planification cantonale maximale est une interprétation de la loi et non pas quelque chose de gravé. Le système préhospitalier a toujours fonctionné sur la base de la liberté de commerce, les patrons sont libres de leurs choix et de prendre les risques qu'ils veulent.

Alexandre Genolet:

Conventions dénoncées au 31.12.23. Volonté de DGS de clarifier le nombre d'ambulances et de faire bouger les choses. La méthode de calcul d'attribution des ambulances est opaque et doit être clarifiée.

Parallèlement, il invite tout le monde à se poser la question suivante: Que s'est-il passé ces derniers mois pour provoquer la situation actuelle? Qu'est ce qui a conduit à ça?

Ce n'est un secret pour personne, les "gros requins mangent les autres...." Ces derniers dénoncent un manque de "considération pour les ambulanciers" mais, en agissant tel qu'ils le font, quelle considération ont-ils pour le personnel des autres services ...?

Christophe Delavy:

Selon lui, le métier est en danger. Les mêmes instances qui demandaient plus d'ambulances dans le passé sont celles qui, aujourd'hui, en demandent moins. Il estime que nous ne sommes pas assez défendus dans notre profession. Il y a 20 ans, des discussions avaient déjà lieu concernant la création d'une convention collective mais, cette idée n'a malheureusement jamais abouti. Christophe est las de cette perpétuelle différenciation *privé - publique*, il soutient le fait que nous formons un seul et unique corps de métier, peu importe notre lieu de travail. Il est indispensable de se battre enfin ensemble.

Emilie Straub:

Le fait que nous soyons une association de bénévoles est un paramètre non négligeable. Nous manquons de connaissances, de capacités, de ressources et de temps pour gérer de façon optimale ce genre de problématique. La sollicitation d'associations professionnelles, telle qu'un syndicat est nécessaire.

Adrien Reymond:

Il revient sur les dires de Robert Larribau selon lesquels *l'Etat doit avoir plus de contrôle*. Il demande ce que cela signifie?

Robin Vos: Selon la loi RTSU, l'Etat a un rôle d'organe de contrôle et de gestion, rôle qu'il n'a, jusqu'à ce jour, pas effectué.

Stéphane Soland: La cour des comptes a soulevé la nécessité d'établir clairement les rôles, les obligations et les droits de la DGS, de la CASU ainsi que de l'État. A l'heure actuelle, nous faisons face, entre autres, à des problèmes de gouvernance, de gestion des chiffres et de manquements dans la fiabilité des statistiques.

Adrien Reymond: Il demande également si les écoles ont été mises au courant de la situation actuelle.

Stéphane Soland: Il affirme que l'ASPGA les en a informés.

Alain Jordan:

Verbalise avoir de la peine à croire au fait qu'il n'y aura pas de licenciements. Il pense que nous n'en craignons peut-être pas dans l'immédiat mais, avec la mise en place de ce système, ils seront à terme inévitables.

Philippe Guye-Bergeret:

Il craint que nous soyons en train de passer à côté d'une occasion pour faire entendre la voix des ambulanciers du terrain. Il a l'impression que les décisions sont prises à notre place, que nous sommes des "pions sans pouvoir"

Ses attentes de la réunion d'aujourd'hui sont les suivantes:

Que va-t-il se passer pour la suite? Que pouvons-nous faire? Serait-il judicieux de faire appel à la protection juridique de la SwissParamedic?

1. Dégradation de nos conditions de travail
2. Mise en danger de la santé du patient. De plus en plus d'interventions P3
3. Représentativité des ambulanciers à la table de ceux qui prennent des décisions.

Emilie Straub:

Quelle direction veut-on prendre? On doit être préparés et avoir du contenu si on veut agir!

Maxime Hangartner:

Inquiet pour la profession mais aussi pour les patients. Qui est devant le patient? Pas ceux qui prennent les décisions mais nous.

Inquiet concernant notre collaboration avec la CASU. Se sent comme un pion. Il verbalise constater des incohérences sur les critères priorité

Benjamin Orange:

CAV (Collectif Ambulancier Vaudois) + Syndicat. A eu contact pour faire avancer les choses dans ce sens là. Il a un RDV avec la CAV en octobre, il invite tout le monde à venir ou à le contacter en cas d'intérêt. La création prend du temps, veut œuvrer pour la défense de notre profession.

Fiona Burton:

Il n'y a pas de licenciements prévus actuellement mais, quelle est la projection pour le futur? A-t-on des chiffres?

Emilie Straub: Aucun des interlocuteurs ne nous a donné de projection chiffrée.

Stéphane Soland:

Avec la mise en place du nouveau système, les services constatent d'importantes pertes financières mais ne veulent pas prendre de décisions avant la fin de l'année. Les pertes ne peuvent pas être calculées pour sûr car on ne sait jamais si les ambulances vont tourner ou non. Ils n'ont que des estimations de ces pertes. Il verbalise une rupture du lien de confiance avec Robert et la CASU.

RDV avec Maudet → si obtiennent gain de cause OK, si non, iront au tribunal fédéral

Robin Vos:

Notre souhait est de défendre la qualité du travail fourni par les ambulanciers. Les conditions actuelles provoquent une précarité et une instabilité qui portent atteinte à la qualité de nos services.

Nous aimerions demander un retour en arrière dès 1er septembre et retarder la mise en application de la planification contraignante pour permettre une adaptation viable.

Giacomo Pagnoni:

La Swiss Paramedic = interlocuteur politique. Parle en tant que président de la section Tessinoise. La section genevoise a besoin de s'entourer de personnes pouvant les aider lorsqu'ils atteignent leurs limites. Une aide du comité central devrait être envisagée. Nous aurons une réponse officielle du conseiller d'état demain, la suite des démarches devra être décidée en fonction de cette réponse et non pas ce soir.

Basta la guerre entre entreprises. Nous sommes ambulanciers, réfléchissons comme une unité de professionnels.

Emilie Straub:

Manque unité depuis des années, comité = 4 personnes, on ne peut pas tout faire, on ne veut plus tout faire. Personne ne vient rejoindre le comité depuis des années, pas de postulations. Nous n'avons pas le poids. La création d'un collectif de type Collectif Ambulancier Genevois est une bonne chose, nous soutenons leurs démarches.

Vanessa Zanatta:

Elle verbalise aussi le fait de ne pas pouvoir se battre toute seule à la CCASU. Vanessa soulève le fait qu'elle est peut sollicitée par les ambulanciers/ières concernant des points et sujets qu'elle pourrait aborder à la CCASU.

Emilie Straub annonce la fin de l'assemblée et remercie une nouvelle fois les personnes présentes.

Fin de l'assemblée: 18h05